

Date de la convocation : 29 octobre 2021

Nombre de membres en exercice : 33

**CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU**

SEANCE DU 8 NOVEMBRE 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le huit du mois de novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de DINARD, dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Arnaud SALMON, Maire.

Présents : Mme Nolwenn GUILLOU, M Yannick LOISANCE, Mme Martine GUÉNÉGANT M Christian FONTAINE, Mme Muriel BEZIEL, M Vincent REMY, Mme Marie-Claire MERVIN, MM Alexandre MOTTE, Kevin STEINBACHER, Mme Catherine CABOT, M Pascal GUICHARD, Mmes Laure ZATORSCHI, Guenhaëlle VEDIE, MM Philippe BECAN, Thierry DE LA FOURNIERE, Jean-Patrick GUIBOUT, Mme Valérie SIMON, MM Christian POUTRIQUET, Bruno DESLANDES, Mmes Catherine GUGUEN-GRACIE, Claudia CARFANTAN, Martine CRAVEIA SCHÜTZ, MM Eric DYEVRE, Francis LEROUX.

Absents représentés :

- Mme Mirella JEAN DE DIEU donne pouvoir à Mme Muriel BEZIEL (**Arrivée à 19 h30**)
- Mme Laurence GARO donne pouvoir à M Alexandre MOTTE
- M Christian CHAUFOUR donne pouvoir à M Thierry DE LA FOURNIERE
- M Joyce DOUMENGE donne pouvoir à M Arnaud SALMON (**Arrivé à 20h00**)
- Mme Eva HELAINE donne pouvoir à Mme Laure ZATORSHI
- Mme Marion VATAR donne pouvoir à Mme Valérie SIMON
- M Frédéric LEMOINE donne pouvoir à M Christian POUTRIQUET
- M Fabrice LE TOQUIN donne pouvoir à Mme Claudia CARFANTAN (**Arrivé à 20h05**)

Monsieur Philippe BECAN est nommé secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Affaires inscrite à l'ordre du jour

	- Installation de deux nouveaux Conseillers municipaux
1	- Adoption du procès-verbal du 20 septembre 2021
2	- Compte-rendu des décisions du Maire
3	- Election du huitième Adjoint suite à la démission de Monsieur Gilles DE LA MAISONNEUVE
4	- Commission des marchés et des halles – Modification de la composition
5	- Commission « Sports et loisirs » - Modification de la composition
6	- Election de conseillers municipaux pour siéger au sein d'organismes divers – Modification
7	- Commission Intercommunale des Impôts Directs (C.I.I.D.) – Modification
8	- Commissions intercommunales – Modification des représentants du Conseil municipal
9	- Dérogations du Maire au repos dominical – Année 2022
10	- Concession de service public pour l'exploitation des activités de plages – Choix des délégataires et autorisation de signer les conventions
11	- Concession de service public pour l'exploitation du centre équestre « Docteur André GUGUEN » - Choix du délégataire et autorisation de signer la convention
12	- Acquisition de la parcelle cadastrée AH 216 appartenant à la Société « Malesherbes » chemin de la Cornillais
13	- Acquisition de la parcelle cadastrée K 949 appartenant à la SCI « Dinard rue Ampère », 28, rue Ampère
14	- Acquisition des parcelles cadastrées AK 683 et AK 685 appartenant à la Société « Malesherbes » rue du Haut Chemin
15	- Convention entre ENEDIS et la Commune de Dinard pour la mise en place d'une installation électrique sur la parcelle ZB 812
16	- Budget principal de la Commune – Exercice 2021 – Décision modificative N°3
17	- Budget annexe du service des eaux – Exercice 2021 – Décision modificative N°2
18	- Budget annexe de l'assainissement – Exercice 2021 – Décision modificative N°2
19	- Budget annexe du port public – Exercice 2021 – Décision modificative N°2
20	- Budget annexe du Dinard Festival du Film Britannique – Exercice 2021 – Décision modificative N°2
21	- Budget Commune – Attribution du marché relatif aux travaux d'entretien, de mise aux normes et de sécurisation de la voirie et de l'espace public à l'entreprise EUROVIA
22	- Budget Commune – Attribution du marché relatif aux travaux d'assainissement EU-EP du boulevard Féart à l'entreprise EVEN

23	- Budget Commune – Attribution du marché relatif aux études pour la construction d'un parking souterrain place Newquay
24	- Agence de l'Eau Loire-Bretagne – Travaux de mise en séparatif – Secteur Gare (phase 3) – Demande de subvention – Exercice 2021
25	- Agence de l'Eau Loire-Bretagne – Travaux de mise en séparatif – Boulevard Féart – Demande de subvention – Exercice 2021
26	- Demande de subvention au Ministère de la Culture – Label « Ville d'Art et d'Histoire »
27	- Demande de subvention – Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine – Expositions 2022
28	- Petite ville de demain - poste de manager de commerce – Demande de subvention
29	- Autorisation d'engager et de mandater les dépenses avant le vote des budgets primitifs de l'exercice 2022 de la Commune de Dinard (Budget primitif et annexes)
30	- Budget port – Vote de l'aide à l'Amicale Sociale des Territoriaux de Dinard (A.S.T.D.) – Exercice 2021
31	- Budget Commune – Vote de subventions aux associations – Exercice 2021 – N°3
32	- Budget principal de la Commune – Autorisation de remboursement de tickets d'entrée à la piscine municipale de Dinard invendus
33	- Constitution d'une provision comptable pour créances douteuses – Budget principal et annexes (Port public et « Dinard Festival du Film Britannique ») de la Commune de Dinard
34	- Budget principal de la Commune – Exercice 2021 – Admissions en non-valeur et créances éteintes
35	- Budget du « Dinard Festival du Film Britannique » - Exercice 2021 – Admissions en non-valeur et créances éteintes
36	- Convention de mécénat avec SENNELIER dans le cadre du 21 ^{ème} Salon des Artistes Professionnels et Amateurs
37	- Rattachement au contrat enfance jeunesse (C.E.J.), les C.E.J. de l'intercommunalité
38	- Restauration scolaire – Fourniture des repas multi-accueil « Les petits matelots »
39	- Dénomination de voie – Impasse Saint-Alexandre
40	- Elus – Mandat spécial – Congrès des Maires à PARIS
41	- Fonction publique territoriale – Personnel contractuel – Budget Commune – Exercice budgétaire 2021
42	- Modification partielle du tableau des effectifs 2021 – Commune

FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES**DELIBERATION N°2021-158 – ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 20 SEPTEMBRE 2021**

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE

Article unique : d'adopter le procès-verbal de la séance du 20 septembre 2021.

FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES**DELIBERATION N°2021-159 – COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE – SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 NOVEMBRE 2021 – ORDRE CHRONOLOGIQUE**

VU l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

VU la délibération N°2020-072 en date du 27 juillet 2020, par laquelle le conseil municipal a donné délégation au Maire et à l'adjoint en charge de la compétence, dans le cadre de l'application des dispositions de l'article L 2122-18 du CGCT, pour accomplir les actes prévus à l'article L. 2122-22 du CGCT ;

VU la délibération N°2020-145 en date du 9 novembre 2020 complétant la délibération précitée par l'ajout de l'alinéa 26° en matière de demandes de subventions ;

VU la délibération N°2021-100 en date du 5 juillet 2021 complétant la délibération du 27 juillet 2020 précitée par la modification de l'alinéa 4° en matière de passation des marchés et accords-cadres et l'ajout de l'alinéa 27° en matière d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;

CONSIDERANT que le Maire rend compte à l'assemblée de ses propres décisions prises, dont la liste figure ci-après :

N° et date de rédaction	OBJET	MONTANT (Dépense = D ou recette = R)
2021/292 (3 septembre)	Défense des intérêts de la Commune par Maître COLLET – Requête enregistrée au Tribunal administratif de Rennes présentée par Monsieur M. demandant l'annulation des arrêtés du 28 novembre 2019 et 10 décembre 2020 rejetant sa demande de reconnaissance de l'imputabilité au service d'arrêts de travail	Dépenses non connues à ce jour
2021/301 (2 septembre)	Convention de partenariat avec l'hôtel Royal Emeraude dans le cadre du « Dinard Festival du Film Britannique » - Réservation de 10 chambres du 29 septembre au 3 octobre 2021 afin de pourvoir au logement des festivaliers invités par la Ville	D : - Chambre single : 134 € T.T.C. - Chambre double : 160 € T.T.C. - Petit-déjeuner compris - Taxe de séjour : 1,10 €

<p>2021/303 (2 septembre)</p>	<p>Convention de partenariat avec l'hôtel Balmoral dans le cadre du « Dinard Festival du Film Britannique » - Réservation de 5 chambres le 29 septembre et 15 chambres du 30 septembre au 3 octobre 2021 afin de pourvoir au logement des festivaliers invités par la Ville</p>	<p>D : - Chambre simple ou double : 89 € T.T.C. - Petit-déjeuner compris - Petit-déjeuner supplémentaire : 11 € T.T.C. - Taxe de séjour : 1,10 €</p>
<p>2021/304 (2 septembre)</p>	<p>Convention de partenariat avec l'hôtel Crystal dans le cadre du « Dinard Festival du Film Britannique » - Réservation de 12 chambres du 29 septembre au 3 octobre 2021 afin de pourvoir au logement des festivaliers invités par la Ville</p>	<p>D : - Vue sur rue : 85 € T.T.C. - Vue sur mer : 105 € T.T.C. - 2^{ème} personne supplémentaire dans la chambre : 12 € - 3^{ème} personne supplémentaire dans la chambre : 25 € - Petit-déjeuner compris</p>
<p>2021/305 (2 septembre)</p>	<p>Convention de partenariat avec l'hôtel de la Vallée dans le cadre du « Dinard Festival du Film Britannique » - Réservation de 4 chambres du 29 septembre au 3 octobre 2021 afin de pourvoir au logement des festivaliers invités par la Ville</p>	<p>D : - Chambre vue sur mer simple ou double : 130 € T.T.C. - Chambre standard : 115 € T.T.C. - Petit-déjeuner compris - Petit-déjeuner supplémentaire : 15 € T.T.C. - Taxe de séjour : 1,10 €</p>
<p>2021/306 (2 septembre)</p>	<p>Convention de partenariat avec l'hôtel du parc des Tourelles dans le cadre du « Dinard Festival du Film Britannique » - Réservation de 9 chambres du 29 septembre au 3 octobre 2021 afin de pourvoir au logement des festivaliers invités par la Ville</p>	<p>D : - Chambre : 75,50 € T.T.C. - Petit-déjeuner compris - Petit-déjeuner supplémentaire : 8,80 € T.T.C. - Taxe de séjour : 1,10 €</p>
<p>2021/307 (2 septembre)</p>	<p>Convention de partenariat avec l'hôtel les Alizés dans le cadre du « Dinard Festival du Film Britannique » - Réservation de 6 chambres du 29 septembre au 3 octobre 2021 afin de pourvoir au logement des festivaliers invités par la Ville</p>	<p>D : - Chambre simple ou double : 75 € T.T.C. - Petit-déjeuner compris - Petit-déjeuner supplémentaire : 8,90 € T.T.C. - Taxe de séjour : 1,10 €</p>
<p>2021/308 (2 septembre)</p>	<p>Convention de partenariat avec l'hôtel Saint-Michel dans le cadre du « Dinard Festival du Film Britannique » - Réservation de 5 chambres du 29 septembre au 3 octobre 2021 afin de pourvoir au logement des festivaliers invités par la Ville</p>	<p>D : - Chambre simple ou double : 75 € T.T.C. - Petit-déjeuner compris - Taxe de séjour : 1,10 €</p>

2021/309 (2 septembre)	Convention de partenariat avec le Grand Hôtel BARRIERE dans le cadre du « Dinard Festival du Film Britannique » - Réservation de 21 chambres du 29 septembre au 3 octobre 2021 afin de pourvoir au logement des festivaliers invités par la Ville	D : - Chambre : 178 € T.T.C. - Petit-déjeuner compris - Taxe de séjour : 1,10 €
2021/311 (3 septembre)	Convention avec Emeraude Habitation portant sur la mise à disposition de locaux situés 34, rue Charles Le Goffic pour l'activité d'un atelier cuisine à compter du 30 septembre 2021 et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction	D : Remboursement des frais sur présentation de factures (fluides, ménage...)
2021/314 (3 septembre)	Attribution d'un contrat pour la fourniture de petits matériels espaces verts – Société TRIANGLE	D : 3 482,78 € H.T.
2021/314bis (3 septembre)	Déclaration sans suite de la consultation « Concession de service relative à la mise à disposition, l'installation, l'entretien et l'exposition de la signalisation d'information locale, le jalonnement des établissements publics commerces, services et entreprises sur Dinard » - Motif : le projet élaboré lors de la mise en ligne de la consultation ne correspond plus à celui de l'équipe municipale élue	
2021/315 (6 septembre)	Attribution d'un contrat « Construction d'un mur en pierre chemin de ronde, secteur Port-Blanc » - Entreprise ASPO	D : 49 850,27 € H.T.
2021/316 (6 septembre)	Convention de partenariat avec l'hôtel les Tilleuls dans le cadre du « Dinard Festival du Film Britannique » - Réservation de 8 chambres du 29 septembre au 3 octobre 2021 afin de pourvoir au logement des festivaliers invités par la Ville	D : - Chambre single : 75 € T.T.C. - 2 ^{ème} personne supplémentaire dans la chambre : 14 € - Petit-déjeuner compris - Taxe de séjour : 1,10 €
2021/318 (7 septembre)	Contrat avec l'association « LUDIK » dans le cadre d'un atelier jeux pour la petite enfance à l'occasion de « Dinard Saint-Alexandre en fête » le 12 septembre 2021	GRATUIT
2021/322 (8 septembre)	Attribution d'un contrat pour la fourniture de potelets boule mémoire de forme – Société « LE POTELET »	D : 5 562,00 € H.T.
2021/323 (8 septembre)	Convention d'occupation précaire avec l'association « Vents et Marées » portant sur l'occupation de la Villa le Bocage pour ses activités de chorale les lundis de 17h00 à 21h00	GRATUIT (Valorisation de la mise à disposition et des fluides)
2021/324 (8 septembre)	Convention d'occupation précaire avec l'association « Le Chœur de Dinard » portant sur l'occupation de la Villa le Bocage pour ses activités de chorale les mardis de 19h30 à 22h30 et les mercredis de 14h00 à 18h00,	GRATUIT (Valorisation de la mise à disposition et des fluides)
2021/325 (8 septembre)	Convention d'occupation précaire avec l'association « Accueil des Villes françaises » portant sur l'occupation de la Villa le Bocage pour un atelier de chants les jeudis de 14h00 à 16h30	GRATUIT (Valorisation de la mise à disposition et des fluides)
2021/326 (8 septembre)	Convention d'occupation précaire avec l'association « Ensemble vocal Maurice RAVEL » portant sur l'occupation de la Villa le Bocage pour un atelier de chants les mercredis de 20h00 à 22h30 et les vendredis de 20h00 à 22h30	GRATUIT (Valorisation de la mise à disposition et des fluides)

2021/327 (9 septembre)	Convention d'occupation précaire avec l'association « Din'art en scène » portant sur l'occupation de la Villa le Bocage pour ses activités théâtre les mardis de 17h00 à 18h00, de 18h00 à 19h30, de 20h00 à 22h30 et les jeudis de 17h30 à 19h30	GRATUIT (Valorisation de la mise à disposition et des fluides)
2021/328 (9 septembre)	Convention d'occupation précaire avec l'association « Amicale Laïque de Dinard » portant sur l'occupation de la Villa le Bocage pour ses activités théâtre les mercredis de 16h30 à 19h30 et les jeudis de 20h30 à 23h00	GRATUIT (Valorisation de la mise à disposition et des fluides)
2021/329 (9 septembre)	Convention d'occupation précaire avec l'association « Théâtre en vert » portant sur l'occupation de la Villa le Bocage pour ses activités théâtre les lundis de 14h00 à 15h00, les mercredis de 11h00 à 12h00 et les vendredis de 17h00 à 21h00	GRATUIT (Valorisation de la mise à disposition et des fluides)
2021/331 (9 septembre)	Contrat avec l'association « Sol et d'Air 22 » dans le cadre d'une prestation de show de break dance dans le cadre de « Dinard en fête Saint-Alexandre »	D : 300,00 € T.T.C.
2021/333 (10 septembre)	« Dinard Festival du Film Britannique » - Approbation des tarifs d'entrée aux projections pour les jeunes de moins de 18 ans et des masques sanitaires	R : - Tarif réduit : 5 € T.T.C. - Masque chirurgical : 0,60 € T.T.C. - Masque sanitaire visuel DFFB : 5,00 € T.T.C.
2021/338 (13 septembre)	Attribution de la variante libre « Mise en œuvre des actions proposées » du marché « Audit organisationnel »	D : 30 300,00 € H.T.
2021/339 (14 septembre)	Approbation des tarifs du salon des artistes professionnels et amateurs de Dinard et de la Côte d'Emeraude au Palais des Arts et du Festival	R : - Tarif plein : 120 € - Tarif carte Enora 95 €
2021/340 (15 septembre)	Convention de mise à disposition du RDC du Manoir de Port-Breton pour la réalisation des prélèvements RT-PCR COVID 19 par le laboratoire BIORANCE du 1 ^{er} octobre 2021 au 31 mars 2022	
2021/342 (21 septembre)	Attribution d'un contrat pour la fourniture et l'entretien de vêtements de travail – Société « ANETT »	D : 8 989,24 € H.T.
2021/343 (22 septembre)	Convention d'occupation précaire avec le C.C.A.S. portant sur l'occupation de la Villa le Bocage, salle C pour des ateliers couture dans le cadre des animations seniors	GRATUIT (Valorisation de la mise à disposition et des fluides)
2021/345 (22 septembre)	Convention d'occupation précaire avec le C.C.A.S. portant sur l'occupation de la Villa le Bocage, salle B pour des activités seniors : gym douce, sophrologie, yoga et atelier mémoire	GRATUIT (Valorisation de la mise à disposition et des fluides)
2021/346 (22 septembre)	Convention d'occupation précaire avec l'association « Accueil des Villes françaises » portant sur l'occupation de la Villa le Bocage, salle D pour des ateliers de jeux de société et jeux de cartes les mercredis de 16h00 à 18h00 et jeudis de 18h00 à 20h00	GRATUIT (Valorisation de la mise à disposition et des fluides)

2021/347 (22 septembre)	Convention d'occupation précaire avec l'association « Dinard Sports et Loisirs » portant sur l'occupation de la Villa le Bocage, salle B pour ses activités de Tai-Chi les jeudis de 10h00 à 11h00	GRATUIT (Valorisation de la mise à disposition et des fluides)
2021/348 (22 septembre)	Modification de la décision N°2021/264 (ajustement de la facture) – Facture pour la privatisation de « la Ritournelle » pour les concerts du 14 et 15 août dans le cadre de « Dinard Opening » - Accueil des artistes et des équipes	D : 3 446,47 € (14/08 : catering/boissons : 528,70 €, repas soliste : 150,31 € = 679,01 € et 15/08 : privatisation/loges : 1 363,63 €, catering : 863,89 €, repas artistes : 539,94 € = 2 767,46 €) au lieu de 2 756,57 € T.T.C.
2021/350 (23 septembre)	Attribution du contrat « Travaux de désamiantage du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (C.I.A.P.) » - Entreprise NICOL ENVIRONNEMENT	D : 49 500,00 € H.T.
2021/353 (27 septembre)	Convention de prêt de matériel à titre gracieux avec la Ville de Saint-Briac dans le cadre de la fête des plantes du 29 au 31 octobre 2021	
2021/354 (27 septembre)	Convention d'occupation précaire avec l'association « Dinard passe-temps » portant sur l'occupation de la Villa le Bocage, salle A pour ses activités de chants les jeudis de 18h30 à 20h30	GRATUIT (Valorisation de la mise à disposition et des fluides)
2021/360 (27 septembre)	Avenant N°2 à la convention de mise à disposition d'un local de stockage de matériel digue de l'écluse au profit de la S.A.R.L. L'EQUATEUR – Changement du bénéficiaire de la convention (nouveau gérant de la société)	
2021/361 (27 septembre)	Contrat d'engagement à durée déterminée avec Monsieur Yann CHEHU (James ELEGANZ) engagé en qualité de DJ à l'occasion du dîner de gala du Dinard Festival du Film Britannique le samedi 2 octobre	D : - Cachet net : 150 € - Cotisations sociales : 152,07 €
2021/363 (29 septembre)	Approbation du devis avec l'agence B. AGENCY concernant la prestation de coiffure pour Bérénice BEJO à l'occasion du « Dinard Festival du Film Britannique »	D : 1 200 € T.T.C.
2021/365 (1^{er} octobre)	Approbation du devis avec « SIBELLE » concernant la prestation de maquillage à l'occasion du « Dinard Festival du Film Britannique »	D : 420 € T.T.C.
2021/368 (4 octobre)	Défense des intérêts de la Commune par Maître COLLET – Requête enregistrée au Tribunal administratif de Rennes par Monsieur T. demandant la régularisation d'astreintes	Dépenses non connues à ce jour
2021/369 (4 octobre)	Attribution d'un contrat « Acquisition de blocs de secours » - Entreprise REXEL France	D : 7 356,20 € H.T.
2021/370 (5 octobre)	Attribution d'un contrat de « Prestation de transport de fonds et gestion de caisse centrale » - Entreprise « LOOMIS France »	D : 645,43 € H.T.

2021/372 (7 octobre)	Contrat d'engagement à durée déterminée avec Monsieur Antonin LE FAURE, engagé en qualité d'altiste à l'occasion du concert des « Jeudis de Roches Brunes » organisé le 4 novembre	D : - Cachet net : 300 € - Cotisations sociales : 291,03 € - Transport : 272 €
2021/373 (11 octobre)	Convention d'occupation précaire avec l'association « Le Sémaphore de la Côte d'Emeraude » portant sur l'occupation de la Villa le Bocage, salle A pour ses activités de théâtre en partenariat avec l'association « Théâtre en Vert » les lundis de 14h00 à 16h30	GRATUIT (Valorisation de la mise à disposition et des fluides)
2021/374 (6 octobre)	Contrat avec « Pbox S.A.R.L. » relatif au concert de James ELEGANZ le 25 novembre dans le cadre des « Jeudis de Roches Brunes Musiques Actuelles »	D : 1 000 € H.T.
2021/375 (14 octobre)	Avenant N°1 au contrat de coréalisation avec l'ARMA Barokopéra portant modifications de l'article V (hébergement et repas) et article VI (contribution financière et valorisation) – Impossibilité de mise à disposition du logement situé rue Saint Jean-Baptiste de La Salle – Versement du montant du loyer à l'ARMA sur présentation d'un reçu de loyer	D : 950,00 €
2021/376 (14 octobre)	Contrat d'engagement à durée déterminée avec Monsieur Vincent GAILLY, engagé en qualité d'accordéoniste à l'occasion du concert des « Jeudis de Roches Brunes » organisé le 4 novembre	D : - Cachet net : 300 € - Cotisations sociales : 291,03 €
2021/377 (14 octobre)	Attribution d'un contrat pour la fourniture de cylindres électroniques école Jules Verne – Société AGYL	D : 5 368,97 € H.T.
2021/379 (19 octobre)	Attribution du contrat pour DCLM tôle et tube inox à la société BEAUPLET	D : 9 532,62 € H.T.
2021/380 (19 octobre)	Attribution d'un contrat pour DCLM goujons inox et câble à la société SAQUI	D : 5 985 € H.T.
2021/381 (19 octobre)	Avenant N°1 relatif à la modification des surfaces des locaux mis à disposition pour l'exploitation d'un commerce « Bar – Snack – Glacier » - Esplanade du Pool plage de l'Ecluse – Manon LEFEBVRE et Stéphane LEFEBVRE – Erreur sur le calcul des surfaces – Aucune modification de redevance	
2021/382 (19 octobre)	Modification de la décision N°2021/339 relative aux droits d'inscription du salon des artistes professionnels – Erreur matérielle sur le tarif appliqué avec la carte Enora	R : 75 € au lieu de 95 €
2021/384 (22 octobre)	Contrat avec « Carrousel Diogène » dans le cadre de l'animation de Corentin LAINE les 19 et 20 novembre 2021 à l'occasion du festival vidéo jeunesse	D : 467 € H.T.

Acte est donné au Maire de cette communication.

FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES

DELIBERATION N°2021-160 – ELECTION DU HUITIEME ADJOINT AU MAIRE SUITE A LA DEMISSION DE MONSIEUR GILLES DE LA MAISONNEUVE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L2122-1 et suivants,

Vu le Code Electoral,

Vu la délibération n°2020-057 du Conseil municipal du 4 juillet 2020 relative à l'élection du Maire,

Vu la délibération n°2020-058 du Conseil municipal du 4 juillet 2020 fixant à 7 le nombre des Adjointes,

Vu la délibération n°2020-059 du Conseil municipal du 4 juillet 2020 relative à l'élection des Adjointes,

Vu la délibération n°2020-070 du Conseil municipal du 27 juillet 2020 relative à la modification du nombre d'Adjointes au Maire de la Commune,

Vu la délibération n°2020-071 du Conseil municipal du 27 juillet 2020 relative à l'élection de deux Adjointes au Maire supplémentaires,

Vu le courrier du Préfet d'Ille-et-Vilaine en date du 5 octobre 2021 réceptionné le 8, acceptant la démission de Monsieur Gilles DE LA MAISONNEUVE de ses fonctions de Conseiller municipal et d'Adjoint au Maire,

Considérant la nécessité de procéder à l'élection d'un nouveau huitième Adjoint au Maire,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de désigner deux assesseurs en la personne de **Madame Laure ZATORCHI et Monsieur Kévin STEINBACHER**. Il présente ensuite la candidature de **Monsieur Philippe BECAN** et invite les conseillers municipaux à procéder au vote.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE

Article 1^{er} : de procéder à l'élection d'un nouvel Adjoint qui prendra place au 8ème rang dans le tableau du Conseil municipal.

Etant précisé que MM POUTRIQUET et DESLANDES, Mme GUGUEN-GRACIE, M LEMOINE, Mme CARFANTAN et M LE TOQUIN n'ont pas souhaité prendre part au vote, celui-ci, effectué à bulletin secret donne les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	27
- Nombre de voix POUR :	27
- Nombre de voix CONTRE :	00
- Nombre d'ABSTENTIONS :	00
- Nombre de bulletins nuls :	00

Monsieur Philippe BECAN est élu huitième Adjoint et est immédiatement installé.

Article 2 : de mettre à jour le tableau des adjoints.

DESIGNATION DE REPRESENTANTS

DELIBERATION N°2021-161 – COMMISSION DES MARCHES ET DES HALLES – MODIFICATION DE LA COMPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 26 du règlement du marché de plein vent, défini par arrêté N°2021-469 en date du 27 avril 2021,

Vu la délibération n°2020-078 du Conseil municipal du 27 juillet 2020 renouvelant la commission des marchés,

Vu la lettre de démission de Monsieur Gilles DE LA MAISONNEUVE en tant qu'Adjoint au Maire et Conseiller municipal, en date du 9 septembre 2021,

Vu le courrier d'acceptation de Monsieur le Préfet en date le 5 octobre 2021,

Vu la note de synthèse jointe à la présente délibération et adressée aux Conseillers dans leurs dossiers de convocation au Conseil municipal,

Considérant que le périmètre des délégations de fonctions et de signatures des Adjoints au Maire et des Conseillers délégués a été précisé par arrêté,

Considérant la nécessité de remplacer Monsieur DE LA MAISONNEUVE, démissionnaire, au sein de ladite commission,

Conformément à l'article L 2121-21 du CGCT, le Maire propose de recourir au vote à scrutin public et présente ensuite la candidature de **Madame Martine GUENEGANT**.

Invité à voter, le Conseil municipal à l'unanimité :

ELIT

Article unique : Madame Martine GUENEGANT en qualité de membre de la commission des marchés et des halles.

DESIGNATION DE REPRESENTANTS

DELIBERATION N°2021-162 – COMMISSION « SPORTS ET LOISIRS » – MODIFICATION DE LA COMPOSITION

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération N°2020-115 du Conseil municipal du 28 septembre 2020 relative à la création des commissions municipales,

Vu le règlement intérieur du Conseil municipal, notamment son article 6,

Vu la lettre de démission de Monsieur Gilles DE LA MAISONNEUVE en tant qu'Adjoint au Maire et Conseiller municipal, en date du 9 septembre 2021,

Vu le courrier d'acceptation de Monsieur le Préfet en date le 5 octobre 2021,

Vu la lettre de démission de Madame Marine BEDFERT, en tant que conseillère municipale, en date du 13 octobre reçue en mairie le 19,

Vu la note de synthèse jointe à la présente délibération et adressée aux Conseillers dans leurs dossiers de convocation au Conseil municipal,

Considérant que Monsieur Gilles DE LA MAISONNEUVE et Madame Marine BEDFERT ont été élus au sein de la commission « Sports et loisirs » et qu'il y a lieu de les remplacer,

En conséquence, le Conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE

Article unique : de désigner Monsieur Jean-Patrick GUIBOUT en remplacement de Monsieur Gilles DE LA MAISONNEUVE et Madame Valérie SIMON en remplacement de Madame Marine BEDFERT, au sein de la Commission « Sports et loisirs ».

DESIGNATION DE REPRESENTANTS

DELIBERATION N°2021-163 – ELECTION DE CONSEILLERS MUNICIPAUX POUR SIEGER AU SEIN D'ORGANISMES DIVERS – MODIFICATION

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération N°2020-119 du Conseil municipal en date du 28 septembre 2020 relative à l'élection de Conseillers municipaux au sein d'organismes extérieurs,

Vu la lettre de démission de Monsieur Gilles DE LA MAISONNEUVE en tant qu'Adjoint au Maire et Conseiller municipal, en date du 9 septembre 2021,

Vu le courrier d'acceptation de Monsieur le Préfet en date le 5 octobre 2021,

Considérant que Monsieur Gilles DE LA MAISONNEUVE a été désigné pour siéger au sein de la Commission de sécurité de l'arrondissement de Saint-Malo et qu'il y a lieu de le remplacer.

En conséquence, le Conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE

Article unique : de désigner Monsieur Philippe BECAN en remplacement de Monsieur Gilles DE LA MAISONNEUVE pour représenter le Conseil municipal au sein de la Commission de sécurité de l'arrondissement de Saint-Malo.

DESIGNATION DE REPRESENTANTS

DELIBERATION N°2021-164 – COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CIID) – MODIFICATION

Vu l'article 37 de la loi de finances rectificative pour 2011, en date du 29 juillet 2011, rendant obligatoire la création des commissions intercommunales des impôts directs (CIID) pour les EPCI à fiscalité professionnelle unique,

Vu la délibération N°2020-077 du Conseil municipal en date du 27 juillet 2020 désignant les douze membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID),

Vu la lettre de démission de Monsieur Gilles DE LA MAISONNEUVE en tant qu'Adjoint au Maire et Conseiller municipal, en date du 9 septembre 2021,

Vu le courrier d'acceptation de Monsieur le Préfet en date le 5 octobre 2021,

Considérant que Monsieur Gilles DE LA MAISONNEUVE a été désigné pour siéger au sein de la commission intercommunale des impôts directs,

En conséquence, le Conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE

Article unique : de désigner Monsieur Jean-Patrick GUIBOUT en remplacement de Monsieur Gilles DE LA MAISONNEUVE pour siéger au sein de la Commission Intercommunale des Impôts Directs.

DESIGNATION DE REPRESENTANTS

DELIBERATION N°2021-165 – COMMISSIONS INTERCOMMUNALES – MODIFICATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu la délibération N°2020-117 du Conseil municipal en date du 28 septembre 2020 désignant les représentants du Conseil municipal au sein des Commissions intercommunales,

Vu la lettre de démission de Monsieur Gilles DE LA MAISONNEUVE en tant qu'Adjoint au Maire et Conseiller municipal, en date du 9 septembre 2021,

Vu le courrier d'acceptation de Monsieur le Préfet en date le 5 octobre 2021,

Vu la lettre de démission de Madame Marine BEDFERT, en tant que conseillère municipale, en date du 13 octobre reçue en mairie le 19,

Vu la note de synthèse jointe à la présente délibération et adressée aux Conseillers dans leurs dossiers de convocation au Conseil municipal,

Considérant que Monsieur Gilles DE LA MAISONNEUVE et Madame Marine BEDFERT ont été élus au sein des commissions intercommunales « Habitat – Mutualisation » et « Petite enfance » et qu'il y a lieu de les remplacer,

En conséquence, le Conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE

Article unique : d'approuver la désignation de Monsieur Vincent REMY en tant que délégué suppléant de la commission « Habitat – Mutualisation » et de Madame Valérie SIMON en tant que déléguée suppléante de la commission « Petite enfance ».

DIVERS

DELIBERATION N°2021-166 – DEROGATIONS DU MAIRE AU REPOS DOMINICAL – ANNEE 2022

Vu la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et suivants,

Vu le code du travail, et notamment ses articles L 3132-26, L 3132-27 et R 3132-21,

Vu la délibération N°2020-158 en date du 11 décembre 2020 du Conseil communautaire relative aux ouvertures dominicales,

Vu le courrier en date du 20 juillet 2021 du supermarché « Carrefour Market », sollicitant la possibilité d'ouverture de douze dimanches pour l'année 2022,

Vu la consultation préalable à laquelle il a été procédé auprès des organisations syndicales d'employeurs et de salariés,

Vu la note de synthèse jointe à la présente délibération et adressée aux conseillers dans leurs dossiers de convocation au conseil municipal,

Considérant que le Maire peut autoriser les dérogations au repos dominical par arrêté municipal, après avoir recueilli l'avis du Conseil municipal,

Considérant que le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par année civile.

En conséquence et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE

Article 1^{er} : donner un avis favorable sur le projet d'ouvertures dominicales 2022 de « Carrefour Market », à savoir douze, aux dates suivantes :

- | | |
|--------------|---------------|
| - 2 janvier | - 14 août |
| - 17 avril | - 21 août |
| - 8 mai | - 28 août |
| - 5 juin | - 4 décembre |
| - 17 juillet | - 11 décembre |
| - 7 août | - 18 décembre |

Article 2 : d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document afférent à ce dossier.

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

DELIBERATION N°2021-167 – CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DES ACTIVITES DE PLAGES – CHOIX DES DELEGATAIRES ET AUTORISATION DE SIGNER LES CONVENTIONS

Présents : 26

Représentés : 07

Votants : 33

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2021-005 en date du 25 janvier 2021 approuvant le principe de la mise en œuvre d'une concession de service public pour l'exploitation des activités de plages (7 lots),

Vu la note de synthèse jointe à la présente délibération et adressée aux conseillers dans leurs dossiers de convocation au conseil municipal,

Vu le rapport de la commission dont la composition est prévue à l'article L1411-5 II du Code Général des Collectivités Territoriales et les projets de conventions transmis 15 jours au moins avant la présente séance,

Considérant que l'ouverture des plis a eu lieu le 14 juin 2021,

Considérant que la commission de délégation de service public s'est réunie le 22 juin 2021 pour examiner les candidatures et les offres des candidats ;

Considérant que tous les candidats ont été reçus le 30 septembre 2021 ;

Considérant que conformément à l'article L1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur le choix du délégataire et du contrat de délégation, deux mois au moins après la saisine de la commission précitée,

Au vu du rapport de la commission, de l'analyse des propositions de celle-ci, et du projet de contrat de concession pour chaque lot, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE

Article 1^{er} : d'approuver le choix des délégataires suivants pour le service public des activités de plage pour une durée de 4 ans à compter de la notification de la convention d'exploitation :

- Lot n°1 : Etienne DEHEEGHER (Balade Kayak 35) – Plage du Prieuré – Activités de sports et de loisirs
- Lot n°2 : Romain VINCENT – Plage du Prieuré – Restauration rapide
- Lot n°4 : Patrice MICHEL – Plage de l'Ecluse – Activités pour enfants
- Lot n°5 : Vincent BODIN – Plage de l'Ecluse – Activités pour enfants
- Lot n°6 : David PERRICHOT – Plage de Saint Enogat – Activités pour enfants
- Lot n°7 : Franck LEFEBVRE (Windschool) – Plage de Saint Enogat – Activités de sports et de loisirs

Article 2 : d'approuver les projets de convention de délégation.

Article 3 : d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous documents relatifs à la concession de service public pour l'exploitation des activités de plages et notamment les conventions de délégation avec les délégataires choisis.

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

DELIBERATION N°2021-168 – CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU CENTRE EQUESTRE « DOCTEUR ANDRE GUGUEN » – CHOIX DU DELEGATAIRE ET AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2021-017 en date du 6 mars 2021 approuvant le principe de la mise en œuvre d'une concession de service public pour l'exploitation du centre équestre « Docteur André GUGUEN »,

Vu la note de synthèse jointe à la présente délibération et adressée aux conseillers dans leurs dossiers de convocation au conseil municipal,

Vu le rapport de la commission dont la composition est prévue à l'article L1411-5 II du Code Général des Collectivités Territoriales et le projet de convention transmis 15 jours au moins avant la présente séance,

Considérant que l'ouverture des plis a eu lieu le 26 mai 2021 ;

Considérant que la commission de délégation de service public s'est réunie le 13 juillet 2021 pour examiner les candidatures et les offres des candidats ;

Considérant que 2 candidats ont été reçus en audition le 14 septembre 2021 ;

Considérant que conformément à l'article L1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur le choix du délégataire et du contrat de délégation, deux mois au moins après la saisine de la commission précitée,

Au vu des rapports de la commission, de l'analyse des propositions de celle-ci, des motifs du choix du candidat et du projet de contrat de délégation, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE

Article 1^{er} : d'approuver la désignation de la SAS « DINARD EMERAUDE EQUITATION » représentée par Madame Danièle MARS comme délégataire, pour la gestion et l'exploitation du centre équestre « Docteur André GUGUEN », pour une durée de 6 ans à compter de la notification du contrat.

Article 2 : d'approuver l'économie générale du contrat de de concession.

Article 3 : d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous documents relatifs à signer tous documents relatifs à la concession de service public du centre équestre « Docteur André GUGUEN ».

ACQUISITIONS

DELIBERATION N°2021-169 – ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE AH 216 APPARTENANT A LA SOCIETE MALESHERBES, CHEMIN DE LA CORNILLAIS

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L 1111-1 du Code de la propriété des personnes publiques relatif aux acquisitions à l'amiable,

Vu le courrier de l'Office Notarial en date du 20 août 2020 demandant la rétrocession de la parcelle AH 216 appartenant à la société MALESHERBES,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission « Urbanisme et travaux » du 26 octobre 2021,

Vu la note de synthèse jointe à la présente délibération et adressée aux conseillers dans leurs dossiers de convocation au conseil municipal,

Considérant qu'il s'agit d'une régularisation foncière, ce terrain faisant partie de fait de l'aménagement de la voirie à l'angle du Chemin de la Cornillais et de l'avenue Georges Pian,

En conséquence et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE

Article 1^{er} : d'approuver l'acquisition, à titre gratuit, de la parcelle cadastrée AH 216 d'une superficie de 13 m² appartenant à la SOCIETE MALESHERBES, chemin de la Cornillais, étant entendu que les frais afférents seront à la charge de la société MALESHERBES,

Article 2 : d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous documents relatifs à cet échange.

ACQUISITIONS

DELIBERATION N°2021-170 – ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE K949 APPARTENANT A LA SCI DINARD RUE AMPERE, 28 RUE AMPERE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L 1111-1 du Code de la propriété des personnes publiques relatif aux acquisitions à l'amiable,

Vu le permis de construire N° PC 35093 09 A0015 du 19 février 2009 relatif à la construction d'un immeuble sis rue Ampère,

Vu le courriel de Mme R. en date du 17 mai 2021 demandant la délibération autorisant ladite rétrocession,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission « Urbanisme et travaux » du 26 octobre 2021,

Vu la note de synthèse jointe à la présente délibération et adressée aux conseillers dans leurs dossiers de convocation au conseil municipal,

Considérant que dans le permis précité, il est prévu de céder à titre gratuit une emprise de 28 m² en vue d'élargir la rue Ampère,

Considérant qu'il s'agit d'une régularisation foncière, ce terrain faisant partie de fait de l'aménagement de la voirie et notamment d'un trottoir situé le long de la rue Ampère,

En conséquence et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE

Article 1^{er} : d'approuver l'acquisition, à titre gratuit, de la parcelle cadastrée K 949 d'une superficie de 28 m² appartenant à la SCI DINARD RUE AMPERE, 28 rue Ampère, les frais afférents seront à la charge de la Commune,

Article 2 : d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous documents relatifs à cet échange.

ACQUISITIONS

DELIBERATION N°2021-171 – ACQUISITION DES PARCELLES CADASTREES AK 683 ET AK 685 APPARTENANT A LA SOCIETE MALESHERBES, RUE DU HAUT CHEMIN

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L 1111-1 du Code de la propriété des personnes publiques relatif aux acquisitions à l'amiable,

Vu les demandes de la SOCIETE MALESHERBES sollicitant la rétrocession de ces parcelles,

Vu la délibération du 24 juillet 2009 approuvant l'acquisition des espaces verts, voiries et réseaux du lotissement le Haut Prieuré à titre gracieux,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission « Urbanisme et travaux » du 26 octobre 2021,

Vu la note de synthèse jointe à la présente délibération et adressée aux conseillers dans leurs dossiers de convocation au conseil municipal,

Considérant qu'il s'agit d'une régularisation foncière, ces terrains faisant partie de fait de l'aménagement de la voirie et notamment d'un espace vert situé le long de la rue du Haut Chemin,

En conséquence et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE

Article 1^{er} : d'approuver l'acquisition, à titre gratuit, des parcelles cadastrées AK 683 et AK 685 d'une superficie totale de 25 m² appartenant à la SOCIETE MALESHERBES, rue du Haut Chemin, étant entendu que les frais afférents seront à la charge de la SOCIETE MALESHERBES,

Article 2 : d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous documents relatifs à cet échange.

AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC

DELIBERATION N°2021-172 – CONVENTION ENTRE ENEDIS ET COMMUNE DE DINARD POUR LA MISE EN PLACE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE SUR LA PARCELLE ZB 212

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme,

Vu la délibération du 16 juillet 2018 relatif au transfert de la parcelle ZB 212 à la Communauté de communes Côte d'Emeraude (CCCE),

Vu la convention sous seing privé signée entre ENEDIS et la Commune de Dinard du 23 mai 2019,

Vu la demande du 13 septembre 2021 de l'étude notariale de la Visitation pour signer l'acte authentique,

Vu le projet d'acte notarié entre la Commune de Dinard et la SOCIETE ENEDIS,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission « Urbanisme et travaux » du 26 octobre 2021,

Vu la note de synthèse jointe à la présente délibération et adressée aux conseillers dans leurs dossiers de convocation au conseil municipal,

Considérant que l'aire d'accueil pour les Grands voyageurs, située sur la parcelle précitée, nécessite l'installation par ENEDIS d'un poste de transformation de courant électrique d'une surface de 20 m² ainsi que les réseaux qui lui sont liés pour son exploitation,

Considérant que la Commune reste propriétaire de cette parcelle malgré son transfert à la CCCE,

En conséquence et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE

Article 1^{er} : d'approuver le projet d'acte notarié pour la mise en place d'une installation électrique sur la parcelle ZB 212, étant entendu que les frais afférents seront à la charge d'ENEDIS,

Article 2 : d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous documents relatifs à cette décision.

DECISIONS BUDGETAIRES

DELIBERATION N°2021-173 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – EXERCICE 2021 – DECISION MODIFICATIVE N°3

Présents : 27

Représentés : 06

Votants : 33

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2021-037 du 29 mars 2021 approuvant le Budget Primitif de l'exercice 2021, pour le budget principal et les budgets annexes de la Commune de Dinard, avec reprise anticipée des résultats de l'exercice 2020,

Vu les délibérations du Conseil Municipal n° 2021-102 du 5 juillet 2021 et n° 2021-131 du 20 septembre 2021, approuvant respectivement les décisions modificatives n°1 et n°2 du Budget Primitif de l'exercice 2021 du Budget Principal,

Vu l'avis de la Commission « Finances et Investissements » du 18 octobre 2021,

Le Maire de la commune de DINARD propose au Conseil Municipal d'approuver le projet de décision modificative n° 3 du Budget Primitif de l'exercice 2021 du Budget Principal de la commune de DINARD, par chapitre, selon la répartition suivante par compte :

FONCTIONNEMENT		FONCTIONNEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	734 775.00	734 775.00

INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	1 060 094.00	1 060 094.00

TOTAL			
TOTAL DU BUDGET		1 794 869.00	1 794 869.00

En section de fonctionnement, l'équilibre s'établit à + 734 775 € et le vote par chapitre est le suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES				A2	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Chap.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 982 392.80	103 160.00	103 160.00	6 085 552.80
012	CHARGES DE PERSONNEL	14 193 000.00			14 193 000.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	2 634 589.00	-21 000.00	-21 000.00	2 613 589.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 888 975.00	-50 550.00	-50 550.00	1 838 425.00
Total des dépenses de gestion courante		24 698 956.80	31 610.00	31 610.00	24 730 566.80
66	CHARGES FINANCIERES	497 500.00			497 500.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	390 512.00	226 000.00	226 000.00	616 512.00
68	DOTATIONS AUX AMORTIS. ET AUX PROVISIONS		5 091.00	5 091.00	5 091.00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		25 586 968.80	262 701.00	262 701.00	25 849 669.80
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 151 246.00	472 074.00	472 074.00	2 623 320.00
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 333 089.20			1 333 089.20
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		3 484 335.20	472 074.00	472 074.00	3 956 409.20
TOTAL		29 071 304.00	734 775.00	734 775.00	29 806 079.00

+

D 002 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	29 806 079.00
--	---------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
013	ATTENU.DE CHARGES(.609,619,629,6419,6459) 603,6	200 000.00			200 000.00
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES	2 156 824.00	-68 000.00	-68 000.00	2 088 824.00
73	IMPOTS ET TAXES	21 609 009.00	-59 750.00	-59 750.00	21 549 259.00
74	DOTATIONS,SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	3 346 969.00	15 825.00	15 825.00	3 362 794.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	718 210.00	140 000.00	140 000.00	858 210.00
Total des recettes de gestion courante		28 031 012.00	28 075.00	28 075.00	28 059 087.00
76	PRODUITS FINANCIERS	1 000.00			1 000.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	31 358.00	34 500.00	34 500.00	65 858.00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		55 200.00	55 200.00	55 200.00
Total des recettes réelles de fonctionnement		28 063 370.00	117 775.00	117 775.00	28 181 145.00
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	7 934.00	617 000.00	617 000.00	624 934.00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		7 934.00	617 000.00	617 000.00	624 934.00
TOTAL		28 071 304.00	734 775.00	734 775.00	28 806 079.00

+

R 002 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	1 000 000.00
---	--------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	29 806 079.00
--	---------------

En section d'investissement, l'équilibre s'établit à + 1 060 094 € et le vote par chapitre est le suivant :

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3
---	-----------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	730 024.06	-42 356.00	-42 356.00	687 668.06
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	166 379.40	332 000.00	332 000.00	498 379.40
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 248 934.97	99 500.00	99 500.00	8 348 434.97
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	3 649 324.19	-54 000.00	-54 000.00	3 595 324.19
	Total des opérations d'équipement	668 643.42	-5 000.00	-5 000.00	663 643.42
Total des dépenses d'équipement		13 463 306.04	330 144.00	330 144.00	13 793 450.04
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 744 000.00			1 744 000.00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Total des dépenses financières		1 744 000.00			1 744 000.00
45x1	Total des opérations pour compte de tiers	50 000.00	96 000.00	96 000.00	146 000.00
Total des dépenses réelles d'investissement		15 257 306.04	426 144.00	426 144.00	15 683 450.04
040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	7 934.00	617 000.00	617 000.00	624 934.00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	36 325.00	16 950.00	16 950.00	53 275.00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		44 259.00	633 950.00	633 950.00	678 209.00
TOTAL		15 301 565.04	1 060 094.00	1 060 094.00	16 361 659.04

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	95 277.03
---	-----------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	16 456 936.07
---	---------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES (hors 13	839 233.33	28 000.00	28 000.00	867 233.33
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES (hors 165)	2 500 000.00			2 500 000.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		98 500.00	98 500.00	98 500.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		7 570.00	7 570.00	7 570.00
Total des recettes d'équipement		3 339 233.33	134 070.00	134 070.00	3 473 303.33
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 417 000.00	169 000.00	169 000.00	1 586 000.00
1068	Excédents de fonct. capitalisés	6 137 369.14			6 137 369.14
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	932 579.40			932 579.40
Total des recettes financières		8 486 948.54	169 000.00	169 000.00	8 655 948.54
45x2	Total des opérations pour compte de tiers	50 000.00	268 000.00	268 000.00	318 000.00
Total des recettes réelles d'investissement		11 876 181.87	571 070.00	571 070.00	12 447 251.87
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 151 246.00	472 074.00	472 074.00	2 623 320.00
040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 333 089.20			1 333 089.20
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	36 325.00	16 950.00	16 950.00	53 275.00
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS				
Total des recettes d'ordre d'investissement		3 520 660.20	489 024.00	489 024.00	4 009 684.20
TOTAL		15 396 842.07	1 060 094.00	1 060 094.00	16 456 936.07
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE					
					=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)					16 456 936.07

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 30 voix POUR et 3 CONTRE (Mme CRAVEIA-SCHÜTZ, MM DYEVIÉ et LEROUX) :

DECIDE

Article unique : d'approuver le projet de décision modificative n° 3 au Budget Primitif de l'exercice 2021, pour le budget principal de la commune de DINARD et, voter les ajustements correspondants par chapitre, pour les montants susmentionnés.

Le projet de décision modificative n° 3 au Budget Primitif de l'exercice 2021, s'équilibre ainsi par section :

- + 734 775 € en fonctionnement et,
- + 1 060 094 € en investissement.

DECISIONS BUDGETAIRES

DELIBERATION N°2021-174 – BUDGET ANNEXE DU SERVICE DES EAUX – EXERCICE 2021 – DECISION MODIFICATIVE N°2

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2021-037 du 29 mars 2021 approuvant le Budget Primitif de l'exercice 2021, pour le budget principal et les budgets annexes de la Commune de Dinard, avec reprise anticipée des résultats de l'exercice 2020,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2021-103 du 5 juillet, approuvant la décision modificative n°1 du Budget annexe du service des eaux de l'exercice 2021 de la commune de Dinard,

Vu l'avis de la Commission « Finances et Investissements » du 18 octobre 2021,

Le Maire de la commune de DINARD propose au Conseil Municipal d'approuver le projet de décision modificative n° 2 du budget annexe du service des eaux de l'exercice 2021 de la commune de DINARD, selon la répartition suivante par compte :

EXPLOITATION		EXPLOITATION	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	195 384.42	195 384.42

INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	-21 106.22	-21 106.22

TOTAL		
TOTAL DU BUDGET	174 278.20	174 278.20

En section de fonctionnement, l'équilibre s'établit à + 195 384.42 € et le vote par chapitre est le suivant :

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2
------------------------------------	----

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	715 630.00	170 000.00	170 000.00	885 630.00
012	CHARGES DE PERSONNEL	93 800.00			93 800.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5.00			5.00
Total des dépenses de gestion des services		809 435.00	170 000.00	170 000.00	979 435.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	226 505.00	25 384.42	25 384.42	251 889.42
Total des dépenses réelles d'exploitation		1 035 940.00	195 384.42	195 384.42	1 231 324.42
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	17.98			17.98
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	221 893.02			221 893.02
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		221 911.00			221 911.00
TOTAL		1 257 851.00	195 384.42	195 384.42	1 453 235.42

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
------------------------------------	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION	1 453 235.42
-----------------------------------	--------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL
013	ATTENU.DE CHARGES(.609,619,629,6419,6459)				
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,SERVICES,MARCHANDIS	1 057 851.00	170 000.00	170 000.00	1 227 851.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE				
Total des recettes de gestion des services		1 057 851.00	170 000.00	170 000.00	1 227 851.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		25 384.42	25 384.42	25 384.42
Total des recettes réelles d'exploitation		1 057 851.00	195 384.42	195 384.42	1 253 235.42

<i>Total des recettes d'ordre d'exploitation</i>				
TOTAL	1 057 851.00	195 384.42	195 384.42	1 253 235.42
+				
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				200 000.00
=				
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION				1 453 235.42

En section d'investissement, l'équilibre s'établit à – 21 106.22 € et le vote par chapitre est le suivant :

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES					A3
DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
Chap.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL
23	IMMOBILISATIONS EN COURS Total des opérations d'équipement	1 987 515.85	-6 106.22	-6 106.22	1 981 409.63
Total des dépenses d'équipement		1 987 515.85	-6 106.22	-6 106.22	1 981 409.63
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	15 000.00	-15 000.00	-15 000.00	
Total des dépenses financières		15 000.00	-15 000.00	-15 000.00	
4581	Total des opérations pour compte de tiers				
Total des dépenses réelles d'investissement		2 002 515.85	-21 106.22	-21 106.22	1 981 409.63
<i>Total des dépenses d'ordre d'investissement</i>					
TOTAL		2 002 515.85	-21 106.22	-21 106.22	1 981 409.63
+					
D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE					
=					
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)					1 981 409.63
RECETTES D'INVESTISSEMENT					
Chap.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	15 000.00	-6 106.22	-6 106.22	8 893.78
Total des recettes d'équipement		15 000.00	-6 106.22	-6 106.22	8 893.78
106	Réserves	1 162 722.95			1 162 722.95
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	15 000.00	-15 000.00	-15 000.00	
Total des recettes financières		1 177 722.95	-15 000.00	-15 000.00	1 162 722.95
4582	Total des opérations pour compte de tiers				
Total des recettes réelles d'investissement		1 192 722.95	-21 106.22	-21 106.22	1 171 616.73
021	Virement de la section d'exploitation	17.98			17.98
040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	221 893.02			221 893.02
Total des recettes d'ordre d'investissement		221 911.00			221 911.00
TOTAL		1 414 633.95	-21 106.22	-21 106.22	1 393 527.73

R.001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	587 881.90
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	1 981 409.63

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE

Article unique : d'approuver le projet de décision modificative n° 2 au Budget Primitif de l'exercice 2021, pour le budget annexe du service des eaux de la commune de DINARD et, voter les ajustements correspondants par chapitre, pour les montants susmentionnés.

Le projet de décision modificative n° 2 au Budget Primitif de l'exercice 2021, s'équilibre ainsi par section :

- + 195 384.42 € en fonctionnement et,
- 21 106.22 € en investissement.

DECISIONS BUDGETAIRES

DELIBERATION N°2021-175 – BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2021 – DECISION MODIFICATIVE N°2

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2021-037 du 29 mars 2021 approuvant le Budget Primitif de l'exercice 2021, pour le budget principal et les budgets annexes de la Commune de Dinard, avec reprise anticipée des résultats de l'exercice 2020,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2021-104 du 5 juillet, approuvant la décision modificative n°1 du Budget annexe de l'assainissement de l'exercice 2021 de la commune de Dinard,

Vu l'avis de la Commission « Finances et Investissements » du 18 octobre 2021,

Le Maire de la commune de DINARD propose au Conseil Municipal d'approuver le projet de décision modificative n° 2 du budget annexe de l'assainissement de l'exercice 2021 de la commune de DINARD, selon la répartition suivante par compte :

EXPLOITATION		EXPLOITATION	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	-199 550.00	-199 550.00

INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	385 946.00	385 946.00

		TOTAL	
TOTAL DU BUDGET		186 396.00	186 396.00

En section de fonctionnement, l'équilibre s'établit à – 199 550 € et le vote par chapitre est le suivant :

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES					A2
DEPENSES D'EXPLOITATION					
Chap.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	85 500.00			85 500.00
012	CHARGES DE PERSONNEL	15 000.00			15 000.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	16 000.00			16 000.00
Total des dépenses de gestion des services		116 500.00			116 500.00
66	CHARGES FINANCIERES	183 800.00			183 800.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	15 136.00	77 951.00	77 951.00	93 087.00
Total des dépenses réelles d'exploitation		315 436.00	77 951.00	77 951.00	393 387.00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	433 510.74	-277 501.00	-277 501.00	156 009.74
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	703 855.06			703 855.06
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		1 137 365.80	-277 501.00	-277 501.00	859 864.80
TOTAL		1 452 801.80	-199 550.00	-199 550.00	1 253 251.80

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
	=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION	1 253 251.80

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,SERVICES,MARCHANDIS	1 131 500.00			1 131 500.00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	217 500.00	-200 000.00	-200 000.00	17 500.00
Total des recettes de gestion des services		1 349 000.00	-200 000.00	-200 000.00	1 149 000.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		450.00	450.00	450.00
Total des recettes réelles d'exploitation		1 349 000.00	-199 550.00	-199 550.00	1 149 450.00
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	103 801.80			103 801.80
Total des recettes d'ordre d'exploitation		103 801.80			103 801.80
TOTAL		1 452 801.80	-199 550.00	-199 550.00	1 253 251.80

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
	=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION	1 253 251.80

En section d'investissement, l'équilibre s'établit à + 385 946 € et le vote par chapitre est le suivant :

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES					A3
DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
Chap.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 000.00			10 000.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	830 940.55	296 295.00	296 295.00	1 127 235.55
	Total des opérations d'équipement				
	Total des dépenses d'équipement	840 940.55	296 295.00	296 295.00	1 137 235.55
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	703 000.00			703 000.00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
020	DEPENSES IMPREVUES		89 651.00	89 651.00	89 651.00
	Total des dépenses financières	703 000.00	89 651.00	89 651.00	792 651.00
4581	Total des opérations pour compte de tiers				
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 543 940.55	385 946.00	385 946.00	1 929 886.55
040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	103 801.80			103 801.80
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	103 801.80			103 801.80
	TOTAL	1 647 742.35	385 946.00	385 946.00	2 033 688.35

+

D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	1 081 336.66
------------------------------------	--------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	3 115 025.01
---	--------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	621 480.00	496 295.00	496 295.00	1 117 775.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES (hors 165)				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		167 152.00	167 152.00	167 152.00
	Total des recettes d'équipement	621 480.00	663 447.00	663 447.00	1 284 927.00
106	Réserves	970 233.21			970 233.21
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
	Total des recettes financières	970 233.21			970 233.21
4582	Total des opérations pour compte de tiers				
	Total des recettes réelles d'investissement	1 591 713.21	663 447.00	663 447.00	2 255 160.21
021	Virement de la section d'exploitation	433 510.74	-277 501.00	-277 501.00	156 009.74
040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	703 855.06			703 855.06
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 137 365.80	-277 501.00	-277 501.00	859 864.80
	TOTAL	2 729 079.01	385 946.00	385 946.00	3 115 025.01

+

R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
------------------------------------	--

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	3 115 025.01
---	--------------

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE

Article unique : d'approuver le projet de décision modificative n° 2 au Budget Primitif de l'exercice 2021, pour le budget annexe de l'assainissement de la commune de DINARD et, voter les ajustements correspondants par chapitre, pour les montants susmentionnés.

Le projet de décision modificative n° 2 au Budget Primitif de l'exercice 2021, s'équilibre ainsi par section :

- 199 550 € en fonctionnement et,
+ 385 496 € en investissement.

DECISIONS BUDGETAIRES

DELIBERATION N°2021-176 – BUDGET ANNEXE DU PORT PUBLIC – EXERCICE 2021 – DECISION MODIFICATIVE N°2

Présents : 28

Représentés : 05

Votants : 33

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2021-037 du 29 mars 2021 approuvant le Budget Primitif de l'exercice 2021, pour le budget principal et les budgets annexes de la Commune de Dinard, avec reprise anticipée des résultats de l'exercice 2020,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2021-105 du 5 juillet, approuvant la décision modificative n°1 du Budget annexe du port public de l'exercice 2021 de la commune de Dinard,

Vu l'avis de la Commission « Finances et Investissements » du 18 octobre 2021,

Le Maire de la commune de DINARD propose au Conseil Municipal d'approuver le projet de décision modificative n° 2 du budget annexe du port public de l'exercice 2021 de la commune de DINARD, selon la répartition suivante par compte :

EXPLOITATION		EXPLOITATION	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	-16 850.00	-16 850.00

INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	21 769.00	21 769.00

		TOTAL	
TOTAL DU BUDGET		4 919.00	4 919.00

En section de fonctionnement, l'équilibre s'établit à – 16 850 € et le vote par chapitre est le suivant :

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES				A2	
DEPENSES D'EXPLOITATION					
Chap.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	312 570.00	-38 940.00	-38 940.00	273 630.00
012	CHARGES DE PERSONNEL	212 000.00			212 000.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	200.00			200.00
Total des dépenses de gestion des services		524 770.00	-38 940.00	-38 940.00	485 830.00
66	CHARGES FINANCIERES	13 000.00			13 000.00
68	DOTATIONS AUX AMORTIS. ET AUX PROVISIONS		321.00	321.00	321.00
69	IMPOTS SUR LES BEBEFICES ET ASSIMILES	25 774.00			25 774.00
Total des dépenses réelles d'exploitation		563 544.00	-38 619.00	-38 619.00	524 925.00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	65 665.00	21 769.00	21 769.00	87 434.00
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	131 900.00			131 900.00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		197 565.00	21 769.00	21 769.00	219 334.00
TOTAL		761 109.00	-16 850.00	-16 850.00	744 259.00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
------------------------------------	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION	744 259.00
-----------------------------------	------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL
013	ATTENU.DE CHARGES(.609,619,629,6419,6459) 603,6				
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,SERVICES,MARCHANDIS	734 809.00	-30 000.00	-30 000.00	704 809.00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION				
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	26 000.00			26 000.00
Total des recettes de gestion des services		760 809.00	-30 000.00	-30 000.00	730 809.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	300.00	13 150.00	13 150.00	13 450.00
Total des recettes réelles d'exploitation		761 109.00	-16 850.00	-16 850.00	744 259.00
Total des recettes d'ordre d'exploitation					
TOTAL		761 109.00	-16 850.00	-16 850.00	744 259.00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
------------------------------------	--

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION	744 259.00
-----------------------------------	------------

En section d'investissement, l'équilibre s'établit à + 21 769 € et le vote par chapitre est le suivant :

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES		A3
--------------------------------------	--	----

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		8 940.00	8 940.00	8 940.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	78 392.05	12 829.00	12 829.00	91 221.05
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	94 077.52			94 077.52
	Total des opérations d'équipement				
Total des dépenses d'équipement		172 469.57	21 769.00	21 769.00	194 238.57
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	73 200.00			73 200.00
Total des dépenses financières		73 200.00			73 200.00
Total des dépenses réelles d'investissement		245 669.57	21 769.00	21 769.00	267 438.57

<i>Total des dépenses d'ordre d'investissement</i>					
--	--	--	--	--	--

TOTAL		245 669.57	21 769.00	21 769.00	267 438.57
--------------	--	------------	-----------	-----------	------------

+

D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	255 133.37
------------------------------------	------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	522 571.94
---	------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES (hors 165)				
Total des recettes d'équipement					
106	Réserves	303 237.94			303 237.94
Total des recettes financières		303 237.94			303 237.94
Total des recettes réelles d'investissement		303 237.94			303 237.94
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>	65 665.00	21 769.00	21 769.00	87 434.00
040	<i>OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS</i>	131 900.00			131 900.00
Total des recettes d'ordre d'investissement		197 565.00	21 769.00	21 769.00	219 334.00

TOTAL		500 802.94	21 769.00	21 769.00	522 571.94
--------------	--	------------	-----------	-----------	------------

+

R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
------------------------------------	--

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	522 571.94
---	------------

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 30 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (Mme CRAVEIA-SCHÜTZ, MM DYEUVRE et LEROUX) :

DECIDE

Article unique : d'approuver le projet de décision modificative n° 2 au Budget Primitif de l'exercice 2021, pour le budget annexe du port public de la commune de DINARD et, voter les ajustements correspondants par chapitre, pour les montants susmentionnés.

Le projet de décision modificative n° 2 au Budget Primitif de l'exercice 2021, s'équilibre ainsi par section :

- 16 850 € en fonctionnement et,
+ 21 769 € en investissement.

DECISIONS BUDGETAIRES

DELIBERATION N°2021-177 – BUDGET ANNEXE DU « DINARD FESTIVAL DU FILM BRITANNIQUE » – EXERCICE 2021 – DECISION MODIFICATIVE N°2

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2021-037 du 29 mars 2021 approuvant le Budget Primitif de l'exercice 2021, pour le budget principal et les budgets annexes de la Commune de Dinard, avec reprise anticipée des résultats de l'exercice 2020,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2021-106 du 5 juillet, approuvant la décision modificative n°1 du Budget annexe du Dinard Festival du Film Britannique de l'exercice 2021 de la commune de Dinard,

Vu l'avis de la Commission « Finances et Investissements » du 18 octobre 2021,

Le Maire de la commune de DINARD propose au Conseil Municipal d'approuver le projet de décision modificative n° 2 du budget annexe du Dinard Festival du Film Britannique de l'exercice 2021 de la commune de DINARD, selon la répartition suivante par compte :

EXPLOITATION		EXPLOITATION	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	0.00	0.00

TOTAL

En section de fonctionnement, l'équilibre s'établit à 0 € et le vote par chapitre est le suivant :

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES				A2	
DEPENSES D'EXPLOITATION					
Chap.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	460 735.68	-619.00	-619.00	460 116.68
012	CHARGES DE PERSONNEL	95 200.00			95 200.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	14 410.00	600.00	600.00	15 010.00
Total des dépenses de gestion des services		570 345.68	-19.00	-19.00	570 326.68
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES				
68	DOTATIONS AUX AMORTIS. ET AUX PROVISIONS		19.00	19.00	19.00

Total des dépenses réelles d'exploitation	570 345.68			570 345.68
Total des dépenses d'ordre d'exploitation				
TOTAL	570 345.68			570 345.68

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION				570 345.68

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL
013	ATTENU.DE CHARGES(.609,619,629,6419,6459) 603,6				
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,SERVICES,MARCHANDIS	241 000.00			241 000.00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	215 000.00			215 000.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	107 560.00			107 560.00
Total des recettes de gestion des services		563 560.00			563 560.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Total des recettes réelles d'exploitation		563 560.00			563 560.00
<i>Total des recettes d'ordre d'exploitation</i>					
TOTAL		563 560.00			563 560.00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				6 785.68
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION				570 345.68

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 30 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (Mme CRAVEIA-SCHÜTZ, MM DYEUVRE et LEROUX) :

DECIDE

Article unique : d'approuver le projet de décision modificative n° 2 au Budget Primitif de l'exercice 2021, pour le budget annexe du Dinard Festival du Film Britannique de la commune de DINARD et, voter les ajustements correspondants par chapitre, pour les montants susmentionnés.

Le projet de décision modificative n° 2 au Budget Primitif de l'exercice 2021, s'équilibre ainsi par section :

- 0 € en fonctionnement.

MARCHES PUBLICS**DELIBERATION N°2021-178 – BUDGET COMMUNE – ATTRIBUTION DU MARCHE RELATIF AUX TRAVAUX D'ENTRETIEN, DE MISE AUX NORMES ET DE SECURISATION DE LA VOIRIE ET DE L'ESPACE PUBLIC A L'ENTREPRISE EUROVIA**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2212-2 ; L. 2213-1 ; L.2213-2. L.2213-3,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L 2123-1 et R 2123-1 et suivants,

Vu l'avis favorable de la Commission de suivi des contrats de la commande publique du 25 octobre 2021,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Urbanisme et Travaux du 26 octobre 2021,

Considérant le marché de travaux de voirie lancé le 1^{er} Juillet 2021,

Considérant les trois offres reçues dans les délais impartis,

Considérant l'ouverture des plis du 16 Octobre 2021,

Considérant l'analyse des offres du marché et des critères émis dans le règlement de consultation,

Considérant la note obtenue par l'entreprise EUROVIA au regard des critères indiqués dans le règlement de consultation,

En conséquence et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE

Article 1^{er} : de désigner l'entreprise EUROVIA en tant que titulaire du marché de travaux d'entretien, de mise aux normes et de sécurisation de la voirie et de l'espace public pour un montant de 889 503.50 € H.T. pour l'offre de base soit 1 067 404.20 € T.T.C. pour une durée d'un an reconductible 3 fois, de manière expresse et pour un montant annuel maximum de 300 000 € H.T.

Article 2 : d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer, au nom de la Commune, tous les documents afférents à ce dossier.

MARCHES PUBLICS

DELIBERATION N°2021-179 – BUDGET COMMUNE – ATTRIBUTION DU MARCHE RELATIF AUX TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT EU-EP DU BOULEVARD FEART A L'ENTREPRISE EVEN

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2212-2 ; L. 2213-1 ; L.2213-2. L.2213-3,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L 2123-1 et R 2123-1 et suivants,

Vu l'avis favorable de la Commission de suivi des contrats de la commande publique du 25 octobre 2021,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Urbanisme et Travaux du 26 octobre 2021,

Considérant le marché d'assainissement lancé le 10 septembre 2021,

Considérant les trois offres reçues dans les délais impartis,

Considérant l'ouverture des plis du 04 octobre 2021,

Considérant la commission d'appel d'offres du 25 octobre 2021 et l'analyse des offres de celles-ci, conformément aux critères émis dans le règlement de consultation,

Considérant la note obtenue par l'entreprise EVEN au regard des critères indiqués dans le règlement de consultation,

En conséquence et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE

Article 1^{er} : de désigner l'entreprise EVEN en tant que titulaire du marché d'assainissement EU-EP pour le boulevard Féart (partie Bocage-Maulion) pour un montant de 176 204,50 € H.T. pour l'offre de base soit 211 445,40 € T.T.C.

Article 2 : d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer, au nom de la Commune, tous les documents afférents à ce dossier.

MARCHES PUBLICS

DELIBERATION N°2021-180 – BUDGET COMMUNE – ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF AUX ETUDES POUR LA CONSTRUCTION D'UN PARKING SOUTERRAIN PLACE NEWQUAY

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique (ordonnance du 26 novembre 2018 et décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018) relatif aux marchés publics pris en application de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 ;

Considérant la nécessité de réaliser des études pour la construction du parking souterrain place Newquay,

Considérant que la Collectivité a procédé au lancement d'un marché, en appel d'offres ouvert en application de l'article R2124-2 1° du Code de la commande publique.

Considérant qu'un avis d'appel public à la concurrence a été lancé en date du 24 août 2021 sur le JOUE, le BOAMP, Mégalis et le site de la Ville.

Le marché est décomposé en 5 lots distincts.

- Lot 1 : Coordonnateur de Sécurité et protection de la Santé (CSPS)
- Lot 2 : Contrôle technique (CT)
- Lot 3 : Coordination Système de Sécurité Incendie (CSSI)
- Lot 4 : Mission d'Ordonnancement de Pilotage et de Coordination (OPC)
- Lot 5 : Mission Géo-technique - G2 AVP / G2 PRO

Considérant que la commission d'appel d'offres, qui s'est réunie le 28 septembre, les 12 et 25 octobre 2021, a décidé d'attribuer les 5 lots aux entreprises ci-dessous, pour les montants suivants :

- Lot 1 : ATAEpour un montant de 9 408 € TTC
- Lot 2 : DEKRA INDUSTRIAL SAS 20 448 € TTC
- Lot 3 : LEVEIL*/FRANCK/ 12 600 € TTC
- Lot 4 : SARL OPRYME INGENIERIE 34 596 € TTC
- Lot 5 : ICSEO BUREAU D'ETUDE 13 518 € TTC

Pour un montant total de **90 570 € TTC**

La présente délibération porte donc sur l'attribution de ces 5 lots aux 5 entreprises désignées.

La dépense correspondante sera imputée sur le budget investissement de la Commune.

En conséquence et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE

Article 1^{er} : d'attribuer le marché des études pour les lots concernés aux entreprises ci-dessous, et pour les montants suivants :

- Lot 1 : ATAEpour un montant de 9 408 € TTC
- Lot 2 : DEKRA INDUSTRIAL SAS 20 448 € TTC
- Lot 3 : LEVEIL*/FRANCK/ 12 600 € TTC
- Lot 4 : SARL OPRYME INGENIERIE 34 596 € TTC
- Lot 5 : ICSEO BUREAU D'ETUDE 13 518 € TTC

Pour un montant total de **90 570 € TTC**

Article 2 : d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer, au nom de la Commune, tous les documents afférents à ce dossier.

SUBVENTIONS

DELIBERATION N°2021-181 – AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE – TRAVAUX DE MISE EN SEPARATIF – SECTEUR GARE (PHASE 3) – DEMANDE DE SUBVENTION – EXERCICE 2021

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la loi des finances n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 pour 2021,

Vu le 11^{ème} programme d'intervention pour la période 2019-2024 définissant les actions éligibles aux aides de l'agence de l'eau, et les taux de redevance qui permettent de les financer,

Vu l'avis de la Commission « Finances et investissements » du 18 Octobre 2021,

Considérant que le projet s'inscrit dans les orientations proposées,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE

Article 1^{er} : d'approuver le projet suivant :

Travaux de mise en séparatif eaux pluviales / eaux usées, secteur Gare (phase 3)

PLAN DE FINANCEMENT

Nature des dépenses directement liées au projet	Montant HT	Ressources	Montant HT	%
Travaux : Mise en séparatif EP/EU rue de la Gare, du boulevard L'hôtelier jusqu'à la rue Ampère – Joseph Lemoine :		Aides publiques :		
- Part eaux usées (subventionnable)	163 825.04 €	- AELB (sur part eaux usées)	98 295.02 €	60%
- Part eaux pluviales (non subventionnables)	174 819.06 €	Autofinancement	240 349.08 €	40%
TOTAL	338 644.10 €	TOTAL	338 644.10 €	100%

Article 2 : de solliciter l'aide financière auprès de l'AELB, pour l'exercice 2021, pour le projet susmentionné au taux minimal de 30 % ne pouvant dépasser 60 % du montant total des dépenses éligibles HT et ce dans le cadre du 11ème programme de l'agence de l'eau.

Article 3 : d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous documents se rapportant à ce dossier de subvention.

SUBVENTIONS

DELIBERATION N°2021-182 – AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE – TRAVAUX DE MISE EN SEPARATIF – BOULEVARD FEART – DEMANDE DE SUBVENTION – EXERCICE 2021

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la loi des finances n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 pour 2021,

Vu le 11è programme d'intervention pour la période 2019-2024 définissant les actions éligibles aux aides de l'agence de l'eau, et les taux de redevance qui permettent de les financer,

Vu l'avis de la Commission « Finances et investissements » du 18 Octobre 2021,

Considérant que le projet s'inscrit dans les orientations proposées,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE

Article 1^{er} : d'approuver le projet suivant :

Travaux de mise en séparatif eaux pluviales / eaux usées, boulevard Féart

PLAN DE FINANCEMENT

Nature des dépenses directement liées au projet	Montant HT	Ressources	Montant HT	%
Travaux : Mise en séparatif EP/EU boulevard Féart, entre le passage du Bocage et la rue Henri Maulion :		Aides publiques :		
Part eaux usées (subventionnable)	80 000.00 €	- AELB (sur part eaux usées)	48 000.00 €	60%
Part eaux pluviales (non subventionnables)	86 666.67 €	Autofinancement	118 666.67 €	40%
TOTAL	166 666.67 €	TOTAL	166 666.67 €	100%

Article 2 : de solliciter l'aide financière auprès de l'AELB, pour l'exercice 2021, pour le projet susmentionné au taux minimal de 30 % ne pouvant dépasser 60 % du montant total des dépenses éligibles HT et ce dans le cadre du 11ème programme de l'agence de l'eau.

Article 3 : d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous documents se rapportant à ce dossier de subvention.

SUBVENTIONS

DELIBERATION N°2021-183 – DEMANDE DE SUBVENTION AU MINISTERE DE LA CULTURE – LABEL « VILLE D'ART ET D'HISTOIRE »

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la convention « Ville d'art et d'histoire » signée le 24 mai 2003 avec le Ministère de la culture et de la communication,

Vu l'avis de la Commission « Finances et investissements » du 18 Octobre 2021,

Considérant que la demande de subvention auprès de l'Etat doit faire, chaque année, l'objet d'une délibération du Conseil municipal précisant les objectifs du financement sollicité,

Considérant que la subvention de l'année 2022 prendra en charge à hauteur de 50 %, les actions suivantes :

- Documents de communication « Ville d'Art et d'Histoire » respectant la charte graphique des Villes et pays d'art et d'histoire,
- Evénements nationaux du ministère de la Culture et de la Communication (Journées du patrimoine, Rendez-vous aux jardins, Journées nationales de l'architecture),
- Expositions, conférences de sensibilisation au patrimoine, l'architecture, le paysage, l'urbanisme, etc...
- Mise en valeur et actions de médiation de la villa « Les Roches Brunnes », inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques depuis juillet 2014,
- Documents et activités pédagogiques liées au programme d'Education artistique et culturelle en temps scolaire, périscolaire et extra-scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE

Article 1^{er} : de solliciter une subvention à hauteur de 20 000 € auprès du Ministère de la culture et de la communication dans le cadre de la convention « Ville d'art et d'histoire »,

Article 2 : d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous documents se rapportant à ce dossier de subvention.

SUBVENTIONS

DELIBERATION N°2021-184 – DEMANDE DE SUBVENTION – CONSEIL DEPARTEMENTAL D'ILLE-ET-VILAINE – EXPOSITIONS 2022

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la Commission « Finances et investissements » du 18 Octobre 2021,

Considérant que la Commune de Dinard organisera pour l'été 2022 plusieurs projets d'expositions.

Considérant que pour le financement de ces expositions, il convient de présenter les demandes de subventions après validation par le Conseil Municipal.

En conséquence et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE

Article 1^{er} : de solliciter l'attribution d'une aide financière à hauteur de 20 000 € auprès du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine, pour le financement de ces expositions.

Article 2 : d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous documents se rapportant à ce dossier de subvention.

Les dépenses et recettes afférentes à ces manifestations seront inscrites au BP 2022 – Service EXP

SUBVENTIONS

DELIBERATION N°2021-185 – PETITE VILLE DE DEMAIN - POSTE DE MANAGER DE COMMERCE – DEMANDE DE SUBVENTION

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la Commission « Finances et investissements » du 18 Octobre 2021,

Considérant le plan de relance « Commerces de proximité – Petites Villes de Demain », comprenant 4 mesures de court terme pour soutenir les capacités de reprise dans les Petites Villes de Demain, dont la mesure « Financement d'un poste de manager de commerce »,

Considérant que la Commune de Dinard est lauréate du programme Petites Villes de Demain,

Considérant l'intérêt de la Commune pour cette thématique, affirmé par la création d'un poste de référent commerce par délibération n°2020_140 du 9 novembre 2020,

En conséquence et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE

Article 1^{er} : de solliciter l'attribution d'une aide financière forfaitaire de 20 000 € par an, pendant deux ans, auprès de la Banque des Territoires, pour le financement du poste de manager de commerce.

Article 2 : d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué, à signer une convention de financement correspondante ainsi que tous les documents se rapportant à ce dossier de subvention.

DECISIONS BUDGETAIRES

DELIBERATION N°2021-186 – AUTORISATION D'ENGAGER, MANDATER, LIQUIDER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS DE L'EXERCICE 2022 DE LA COMMUNE DE DINARD (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES)

Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 29 mars 2021 relative à l'adoption du budget primitif 2021,

Vu la délibération du 5 juillet 2021 relative à la décision modificative du budget n°1,

Vu la délibération du 20 septembre 2021 relative à la décision modificative du budget n°2,

Vu l'avis de la commission « Finances et investissements » du 18 Octobre 2021,

Considérant que les budgets primitifs de l'exercice 2022 du budget principal de la commune et de ses quatre budgets annexes (service des Eaux, Assainissement, Port Public et Dinard Film Festival) ne seront pas votés avant le 1er janvier 2022,

Considérant la nécessité d'engager des dépenses d'investissement pour la gestion des affaires courantes avant le vote des budgets primitifs 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE

Article unique : d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote des budgets primitifs 2022 du budget principal et des budgets annexes de la Commune de DINARD, sur la base des enveloppes financières suivantes :

VILLE :

Chapitres		Montant total voté 2021 (hors RAR)	Crédits ouverts par anticipation en 2022 (25%)
20	Immobilisations incorporelles	701 639.20 €	175 409.80 €
204	Subventions d'équipement versées	89 100.00 €	22 275.00 €
21	Immobilisations corporelles	7 442 897.19 €	1 860 724.30 €
23	Immobilisations en cours	3 593 740.93 €	898 435.23 €
TOTAL		11 827 377.32 €	2 956 844.33 €

SERVICE DES EAUX :

Chapitres		Montant total voté 2021 (hors RAR)	Crédits ouverts par anticipation en 2022 (25%)
23	Immobilisations en cours	1 939 210.45 €	484 802.61 €
TOTAL		1 939 210.45 €	484 802.61 €

ASSAINISSEMENT :

Chapitres		Montant total voté 2021 (hors RAR)	Crédits ouverts par anticipation en 2022 (25%)
20	Immobilisations incorporelles	10 000.00 €	2 500.00 €
23	Immobilisations en cours	790 253.69 €	175 563.42 €
TOTAL		800 253.69 €	200 063.42 €

PORT PUBLIC :

Chapitres		Montant total voté 2021 (hors RAR)	Crédits ouverts par anticipation en 2022 (25%)
21	Immobilisations corporelles	38 218.20 €	9 554.55 €
TOTAL		38 218.20 €	9 554.55 €

DECISIONS BUDGETAIRES

DELIBERATION N°2021-187 – BUDGET PORT – VOTE DE L'AIDE A L'AMICALE SOCIALE DES TERRITORIAUX DE DINARD (A.S.T.D.) – EXERCICE 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission « Finances et Investissements » du 18 Octobre 2021,

Considérant que les agents municipaux affectés au Port bénéficient, des aides versées par l'Amicale Sociale des Territoriaux de Dinard – ASTD,

En conséquence et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE

Article 1^{er} : d'approuver le vote de l'aide telle que figurant dans le tableau ci-dessous :

Nature	Nom de l'organisme bénéficiaire	Montant du versement	Pour rappel, versement N-1
6472 – Versement aux comités d'entreprises	Amicale Sociale des Territoriaux de Dinard (ASTD)	1 300.00 €	1 300.00 €

Article 2 : d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à verser l'aide attribuée par la présente délibération.

SUBVENTIONS

DELIBERATION N°2021-188 – BUDGET COMMUNE – VOTE DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – EXERCICE 2021 – N°3

Vu le Code général de collectivités territoriales,

Vu l'avis de la Commission « Vie associative » du 17 septembre dernier,

Considérant l'arrêt de la Cour d'appel de Versailles du 24 janvier 2008 stipulant qu'une délibération accordant une subvention à une association à laquelle ont pris part des conseillers municipaux présidents et membres de l'association est illégale, le maire invite les membres du Conseil municipal présidents ou membres d'associations citées dans la présente délibération à quitter la salle ;

En conséquence et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE

Article 1^{er} : d'approuver le vote des subventions pour 2021 telle que figurant ci-dessous,

Article 2 : d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à verser ces subventions attribuées par la présente délibération,

Article 3 : d'approuver la convention entre l'association « ASTD - Amicale sociale des territoriaux de Dinard » et la commune de Dinard,

La dépense en résultant sera imputée à l'article 6574 au budget primitif 2021 :

Nature	Code Fonction	Nom de l'association	Montants des subventions - Séance du 8 novembre 2021	1er versement CM du 25 janvier 2021	Subventions votées en 2020
6574	025	Amicale sociale des territoriaux de Dinard - ASTD (subvention de fonctionnement)	55 000,00 €	20 000,00 €	75 000,00 €
6574	025	Amicale sociale des territoriaux de Dinard - ASTD (subvention mise à disposition de personnel)	13 500,00 €		18 000,00 €
6574	40	Dinard Pool Section (subvention de fonctionnement)	500,00 €		- €
TOTAL			69 000,00 €		
TOTAL SUBVENTIONS 6574 - au précédent Conseil municipal du 10 mai 2021			337 015,00 €		
TOTAL GÉNÉRAL SUBVENTIONS 6574			406 015,00 €		

DECISIONS BUDGETAIRES

DELIBERATION N°2021-189 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DE DINARD – AUTORISATION DE REMBOURSEMENT DE TICKETS D'ENTREE A LA PISCINE MUNICIPALE DE DINARD INVENDUS

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission « Finances et Investissements » du 18 octobre 2021,

Vu le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu la fermeture de la piscine municipale de Dinard par décision gouvernementale à compter du 24 octobre 2020,

Vu la fermeture de la piscine municipale de Dinard en raison de travaux pendant l'année 2019,

Considérant le courrier reçu le 20 septembre 2021 de Madame H., secrétaire du CSE de l'Intermarché de Pleurtuit, fournissant comme justificatif de l'achat de carnets de tickets de piscine les tickets de caisse datés du 19 novembre 2018,

Considérant qu'au vu de la fermeture de la piscine municipale de Dinard par décisions gouvernementales, le CSE de l'Intermarché de Pleurtuit n'a pu revendre la totalité des carnets de tickets à ses adhérents,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 32 voix POUR et 1 CONTRE (M DE LA FOURNIERE) :

DECIDE

Article 1^{er} : d'autoriser le remboursement des carnets de tickets d'entrée à la piscine municipale de Dinard non-revendus par le Comité Social d'Entreprise de l'Intermarché de Pleurtuit, soit 3 carnets de tickets pour un montant total de 84€.

Article 2 : de procéder aux opérations comptables en résultant, sur le budget principal de la Commune de DINARD et les budgets annexes.

DECISIONS BUDGETAIRES

DELIBERATION N°2021-190 – CONSTITUTION D'UNE PROVISION COMPTABLE POUR CREANCES DOUTEUSES – BUDGET PRINCIPAL ET ANNEXES (PORT PUBLIC ET DINARD FESTIVAL DU FILM BRITANNIQUE) DE LA COMMUNE DE DINARD

Vu les articles L 1612-16, L 2321-1, L 2321-2 et R 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant le risque associé aux créances douteuses susceptibles d'être irrécouvrables, sur proposition du comptable public, et détaillées dans une liste des créances prises en charge depuis plus de 2 ans (730 jours) non encore recouvrées à ce jour et enregistrées sur un compte de créances douteuses et/ou contentieuses,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE

Article 1^{er} : d'accepter la création d'une provision pour créances douteuses du budget principal de la commune de Dinard et des budgets annexes du port public et du Dinard Festival du Film Britannique.

Article 2 : de fixer le montant de la provision pour créances douteuses, imputée au compte 6817 (dotation aux provisions / dépréciations des actifs circulants) à :

- 3 873 €, correspondant au montant susceptible d'être proposé en admission en non-valeur par le comptable public pour le budget principal de la commune
- 321 €, correspondant au montant susceptible d'être proposé en admission en non-valeur par le comptable public pour le budget annexe du port public
- 19 €, correspondant au montant susceptible d'être proposé en admission en non-valeur par le comptable public pour le budget annexe du Dinard Festival du Film Britannique.

Article 3 : d'autoriser le Maire à reprendre la provision ainsi constituée à hauteur du montant des créances admises en non-valeur sur les exercices à venir.

DECISIONS BUDGETAIRES

DELIBERATION N°2021-191 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – EXERCICE 2021 – ADMISSIONS EN NON-VALEUR ET CREANCES ETEINTES

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu la délibération du 29 mars 2021 relative à l'approbation du budget primitif 2021 du budget principal,

Vu la liste N°5022181733 des propositions d'admission en non-valeur de créances pour un montant global de 8 790.16 € portant sur les exercices 2015 à 2017, transmise par le Comptable Public le 12 octobre 2021, pour le budget principal de la commune de DINARD, ci-jointe en annexe,

Vu la liste des créances éteintes dans le cadre d'une procédure de surendettement ou d'une procédure collective, se chiffrant à 3 145.80 €, portant sur les exercices 2016 à 2019 transmise

par le Comptable Public le 12 octobre 2021, pour le budget principal de la commune de DINARD, ci-jointe en annexe,

Vu la Commission « Finances et Investissements » du 18 octobre 2021,

En conséquence et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE

Article 1^{er} : d'accepter l'admission en non-valeur des titres pour un montant global de 8 790.16 € portant sur les exercices 2015 à 2017, proposée sur la liste N°5022181733 transmise par le Comptable Public le 12 octobre 2021, pour le budget principal. Cette décision se traduira par l'émission d'un mandat d'un montant de 8 790.16 € sur le budget principal de la commune de DINARD, à l'article 6541 « Créances admises en non-valeur » et,

Article 2 : de comptabiliser au budget principal de la commune de DINARD, des créances éteintes portant sur les exercices 2016 à 2019 pour un montant de 3 145.80 €. Cette décision se traduira par l'émission d'un mandat d'un montant de 3 145.80 € sur le budget principal de la commune de DINARD, à l'article 6542 « Créances éteintes ».

DECISIONS BUDGETAIRES

DELIBERATION N°2021-192 – BUDGET DU « DINARD FESTIVAL DU FILM BRITANNIQUE » - EXERCICE 2021 – ADMISSIONS EN NON-VALEUR ET CREANCES ETEINTES

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu la délibération du 29 mars 2021 relative à l'approbation du budget primitif 2021 du budget principal,

Vu la liste N°5028071033 des propositions d'admission en non-valeur de créances pour un montant global de 414.34 € portant sur les exercices 2017 et 2018, transmise par le Comptable Public le 14 octobre 2021, pour le budget annexe du Dinard Festival du Film Britannique de la commune de DINARD, ci-jointe en annexe,

Vu la liste des créances éteintes dans le cadre d'une procédure de surendettement ou d'une procédure collective, se chiffrant à 180 €, portant sur l'exercice 2019 transmise par le Comptable Public le 14 octobre 2021, pour le budget annexe du Dinard Festival du Film Britannique de la commune de DINARD, ci-jointe en annexe,

Vu la Commission « Finances et Investissements » du 18 octobre 2021,

En conséquence et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE

Article 1^{er} : d'accepter l'admission en non-valeur des titres pour un montant global de 414.34 € portant sur les exercices 2017 et 2018, proposée sur la liste N°5028071033 transmise par le Comptable Public le 14 octobre 2021, pour le budget annexe du Dinard Festival du Film Britannique. Cette décision se traduira par l'émission d'un mandat d'un montant de 414.34 € sur le budget annexe du DFFB de la commune de DINARD, à l'article 6541 « Créances admises en non-valeur » et,

Article 2 : de comptabiliser au budget annexe du Dinard Festival du Film Britannique, des créances éteintes portant sur l'exercice 2019 pour un montant de 180 €. Cette décision se traduira par l'émission d'un mandat d'un montant de 180 € sur le budget annexe du DFFB de la commune de DINARD, à l'article 6542 « Créances éteintes ».

SUBVENTIONS

DELIBERATION N°2021-193 – CONVENTION DE MECENAT AVEC SENNELIER DANS LE CADRE DU 21ème SALON DES ARTISTES PROFESSIONNELS ET AMATEURS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que la Commune de Dinard organise du 22 au 31 octobre 2021, le 21° Salon des Artistes professionnels et amateurs.

La Commune de Dinard a proposé à SENNELIER de participer au financement du salon qui se déroulera au palais des arts à travers un mécénat.

Afin de poursuivre son action dans le domaine du mécénat, SENNELIER a manifesté son souhait d'associer le nom et l'image de leur société au Salon des artistes en y apportant leur soutien financier en versant la somme forfaitaire de :

. Mille euros (1 000 €),

En conséquence et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE

Article unique : d'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué, à signer tous les documents se rapportant à ce dossier de mécénat et d'en percevoir ainsi les versements.

Les dépenses et recettes afférents à cette manifestation seront inscrites en décision modificative au budget 2021 – service ARTI.

INTERCOMMUNALITE

DELIBERATION N°2021-194 – RATTACHEMENT AU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE (C.E.J), LES C.E.J. DE L'INTERCOMMUNALITE DE LA RICHARDAIS ET DE PLEURTUIT EN 2021

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la note explicative jointe au présent projet,

Considérant que la ville de Dinard, dans le cadre de la convention d'objectifs et de financement (prestation de service, 4e contrat enfance jeunesse signé avec la CAF d'Ille-et-Vilaine du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2021) est sollicitée par la CAF pour que Dinard soit ville pivot en 2021 pour le Contrat Enfance Jeunesse de la communauté de Communes de la Côte d'Émeraude, la Ville de La Richardais et de Pleurtuit qui se terminaient en 2020.

En conséquence et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE

Article 1^{er} : de solliciter le rattachement au contrat Enfance Jeunesse (C.E.J.) de Dinard, les C.E.J. de La Communauté de Communes de la Côte d'Émeraude, la Ville de la Richardais et de Pleurtuit.

Article 2 : d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'ensemble des documents nécessaires.

DIVERS

DELIBERATION N°2021-195 – RESTAURATION COLLECTIVE – FOURNITURE DES REPAS A LA STRUCTURE MULTI-ACCUEIL « LES PETITS MATELOTS »

Vu l'avis favorable du Conseil Départemental autorisant l'activité du multi-accueil « Les Petits Matelots » dans les locaux de l'école Paul Signac de Dinard, dans l'attente de la construction du futur multi-accueil par la Communauté de Communes de la Côte d'Emeraude,

Vu la délibération de la CCCE du 1er octobre 2021 relative à l'approbation du principe de fourniture des repas du multi-accueil par la cuisine de la Ville de Dinard pendant toute la période d'installation provisoire dans les locaux de l'école Paul Signac,

Considérant que la Commune de Dinard a proposé à la CCCE de fournir ces repas à compter du 1er septembre 2021 et que ces repas seront fournis en liaison chaude, au tarif de 4.50 € TTC ; ce tarif s'entendant pour une prestation « repas + goûter » et comprenant la fourniture, la confection et la livraison des repas.

Considérant qu'en complément, et sur demande, la Commune de Dinard pourra également fournir un complément de denrées alimentaires diverses et non transformées, facturées au prix d'achat.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE

Article 1^{er} : d'autoriser le principe de fourniture des repas de la structure multi-accueil « Les petits Matelots » à la Communauté de Communes de la Côte d'Emeraude pendant toute la période d'installation provisoire dans les locaux de l'école Paul SIGNAC.

Article 2 : d'adopter la création d'un tarif à 4.50 € TTC par « repas + goûter » avec une prise d'effet au 1er septembre 2021.

VOIRIE

DELIBERATION N°2021-196 – DENOMINATION DE L'IMPASSE SAINT-ALEXANDRE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Urbanisme et Travaux du 26 octobre 2021,

Considérant la nécessité de procéder à la dénomination de voie « impasse Saint-Alexandre » située entre les numéros 18 et 20 de la rue Saint Alexandre, pour faciliter le repérage pour les services de secours et les livraisons de courriers et de colis.

En conséquence et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE

Article 1^{er} : d'approuver la dénomination de voie « impasse Saint Alexandre » entre les 18 et 20 de la rue Saint Alexandre.

Article 2 : d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer, au nom de la Commune, tous les documents afférents à ce dossier. Pour extrait du registre des délibérations du conseil municipal.

DECISIONS BUDGETAIRES

DELIBERATION N°2021-197 – ELUS – MANDAT SPECIAL – CONGRES DES MAIRES A PARIS

Vu le code Général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2020-095 du 27 juillet 2020 relative au remboursement des frais de déplacement des élus,

Considérant que Monsieur Arnaud SALMON se rendra au congrès des maires à Paris les 17 et 18 novembre 2021,

En conséquence et afin de permettre le remboursement des frais occasionnés lors de son déplacement, le Conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE

Article 1^{er} : de rembourser à Monsieur Arnaud SALMON les dépenses afférentes sur la base des frais réels et sur présentation d'un état de frais accompagné des pièces justificatives sur la ligne budgétaire suivante :

- 6532 – frais de mission

Article 2 : d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document relatif à cette décision.

PERSONNEL CONTRACTUEL

DELIBERATION N°2021-198 – FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – PERSONNEL CONTRACTUEL – BUDGET COMMUNE – EXERCICE BUDGETAIRE 2021

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération 2020-178 du 14 décembre 2020 autorisant le Maire à créer 15 postes d'agents contractuels rémunérés à l'heure,

Considérant la nécessité de prévoir des postes d'adjoint technique rémunérés sur une base indiciaire,

Considérant le besoin de renfort pour certains services afin d'assurer la continuité du service public,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE

Article 1^{er} : de créer 2 postes d'adjoints techniques contractuels,

Article 2 : de les rémunérer sur la base du 1er échelon du grade d'adjoint technique pour des durées différentes en fonction des plannings établis,

Article 3 : de supprimer 2 postes d'adjoint technique rémunérés à l'heure,

Article 4 : d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document relatif à cette décision.

PERSONNEL TITULAIRES STAGIAIRES DE LA F.P.T.

DELIBERATION N°2021-199 – FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – MODIFICATION PARTIELLE DU TABLEAU DES EFFECTIFS 2021 – COMMUNE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 68-1,

VU le budget de la commune,

Vu la délibération n° 2021-014 du 6 mars 2021 portant validation du tableau des effectifs au 1er janvier 2021,

Vu l'avis du Comité Technique,

Considérant la nécessité de prendre en compte, dans le tableau des effectifs,

- les flux sortants de la collectivité,
- le plan pluriannuel de titularisation d'agents contractuels,
- le changement de filière d'un agent par la voie de l'intégration,
- la mise en adéquation des besoins de postes ouverts aux Contrats d'Accompagnement à l'Emploi,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 30 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (Mme CRAVEIA-SCHÜTZ, MM DYEUVRE et LEROUX) :

DECIDE

Article 1^{er} : de modifier le tableau des effectifs titulaires de la Commune au 1^{er} décembre 2021 comme suit :

GRADES	BUDGETES	À CREER	À SUPPRIMER	NOUVEAU TOTAL
Rédacteur principal 1 ^{ère} cl.	10	–	1	9
Adjoint administratif	15	1	-	16
Ingénieur	1	-	1	0
Agent de maîtrise principal	20	–	1	19
Agent de maîtrise	23	–	2	21

Adjoint technique principal 2 ^{ème} cl.TC	37	-	1	36
Adjoint technique TC	51	1	1	51
Adjoint Technique TNC à 31 h 30	1	-	1	0
Adjoint technique TNC à 17 h 30	0	1	-	1
Adjoint technique TNC à 15 h 45	0	1	-	1
Agent spécialisé des écoles maternelles	3	-	1	2

Article 2 : de modifier le tableau des effectifs titulaires de la Commune au 1^{er} janvier 2022 comme suit :

Adjoint technique TNC à 29 h 45	0	1	-	1
Adjoint technique TNC à 28 h	0	1	-	1
Adjoint technique TNC à 26 h 15	1	1	-	2
Adjoint technique TNC à 15 h 45	1	1	-	2
Adjoint technique TNC à 14 h 00	0	1	-	1

De ce fait, le nombre global d'agents titulaires budgétés au tableau des effectifs du budget de la Commune sera égal à **319**.

Article 3 : de modifier le tableau des effectifs du personnel contractuel de la Commune au 1^{er} décembre 2021 comme suit :

Emploi	BUDGETES	À CREER	À SUPPRIMER	NOUVEAU TOTAL
Adjoint technique en CDI	3	-	2	1
Adjoint technique en CDD	49	-	1	48

Article 4 : de modifier le tableau des effectifs du personnel contractuel de la Commune au 1^{er} janvier 2022 comme suit :

Emploi	BUDGETES	À CREER	À SUPPRIMER	NOUVEAU TOTAL
Adjoint technique en CDD	48	-	5	43

Article 5 : de modifier le tableau des effectifs en contrat d'accompagnements à l'emploi de la Commune comme suit :

Emploi	BUDGETES	À CREER	À SUPPRIMER	NOUVEAU TOTAL
Contrat d'accompagnement à l'emploi	19	0	10	9